

Victoria, et, chose d'un avantage immense, assurerait aux étudiants de nos universités un enseignement pratique, des cliniques, des expériences précieuses, dont ils ont été privés jusqu'à présent et dont ils resteraient privés nécessairement avec le système de l'hôpital unique préconisé par quelques-uns.

La grande objection que l'on fait est celle des dépenses. Messieurs, je suis assuré que nous arriverions, avec de la bonne volonté et de l'entente de part et d'autre, à des frais moindres que ceux qui résulteraient de l'administration permanente de l'hôpital civique dont il est question. Et puis nous aurions, au point de vue religieux, si important pour nous, catholiques, si important pour nos malades surtout, quel qu'en ait dit, au point de vue de la paix sociale, de l'enseignement médical, des biens plus précieux que l'or, des biens que l'or ne pourra jamais nous procurer.

Qu'advient-il de cette démarche que je fais en ce moment auprès de vous ? Je l'ignore. J'ai confiance cependant, Messieurs, dans votre esprit éclairé et dans vos sentiments chrétiens. Je vais attendre. Quel qu'il en soit, j'ai fait mon devoir, et Dieu m'est témoin que la seule conviction d'un devoir à remplir m'a fait prendre la plume.

Quant à l'hôpital neutre je ne l'accepterai jamais, car on le construirait d'après des principes que l'Eglise réprouve. Pas plus que l'école neutre, l'hôpital neutre n'est fait pour nous. Et j'ai la conviction que les pères de famille catholiques comprendront leurs obligations sur ce point.

Agréé, Monsieur le Maire et Messieurs les Echevins, l'expression de mes bien respectueux sentiments,

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.